



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 26305

Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur l'évolution de l'industrie textile française. Depuis plusieurs décennies, et malgré l'accord multifibres signé en 1973 dans le cadre des accords internationaux du GATT, le textile français est sur le déclin face à la concurrence des pays émergents, du Maghreb dans un premier temps puis d'Asie. Le démantèlement de cet accord multifibre est prévu en 2005. Les risques d'une nouvelle dégradation pour l'industrie textile française sont donc réels, en dépit de plusieurs phases successives de restructuration qui aujourd'hui encore affectent nos entreprises et leurs salariés. Il souhaiterait donc savoir dans quelle mesure le Gouvernement entend, avec les industriels, préparer cette échéance et quelles sont les différentes pistes envisagées pour soutenir ce secteur économique. Par exemple, il lui demande si un allègement de la taxe professionnelle est à l'étude pour soutenir les investissements et préserver l'emploi salarié.

Texte de la réponse

L'industrie textile et ses salariés font face à une concurrence internationale de plus en plus dure, à laquelle ils doivent s'adapter en permanence. L'Inde et la Chine sont en particulier des acteurs majeurs en forte croissance, qui concentrent aujourd'hui l'essentiel des investissements productifs et constituent des compétiteurs redoutables. Les effets de la mondialisation sur le secteur textile seront encore accrus par la suppression programmée au 1er janvier 2005 des quotas d'importation qui protégeaient encore l'Europe. L'industrie textile européenne, qui reste la première exportatrice mondiale, a cependant de nombreux atouts à faire valoir, notamment sur les plans de la technologie et de la création. La politique industrielle du Gouvernement pour le textile s'articule autour de quatre priorités : l'émergence d'une politique industrielle européenne ; la promotion d'un commerce international ouvert et équilibré ; le renforcement systématique des avantages comparatifs de l'industrie européenne ; la protection de l'emploi dans les bassins en difficulté. Au plan européen, la France est particulièrement attachée, avec plusieurs autres États-membres, à ce que soient définies, pour les secteurs industriels le nécessitant le plus, de véritables politiques industrielles sectorielles visant à améliorer la compétitivité des entreprises. Demandée notamment par la France, la communication de la Commission européenne du 29 octobre 2003 consacrée à l'avenir du secteur textile et de l'habillement a constitué une étape essentielle dans ce processus. Suite à cette communication, un groupe de haut niveau s'est formé, qui rassemble les organisations patronales du textile, les syndicats, les commissaires européens concernés et plusieurs ministres de l'industrie européens dont le ministre français. Ce groupe doit parvenir à des propositions opérationnelles avant juillet 2004. La France a proposé dans ce cadre que la politique commerciale de l'Union européenne s'attache à promouvoir un commerce international ouvert, mais aussi réciproque et équilibré. Cela veut dire en particulier que l'Union européenne ne doit pas s'interdire d'utiliser les instruments de défense autorisés par l'OMC (antidumping, antisubvention, clause de sauvegarde) si les conditions en sont réunies. La création d'un observatoire communautaire de la mondialisation, chargé d'alerter sur toute évolution majeure des échanges, apparaît aussi souhaitable. Enfin, l'aboutissement rapide d'une zone de libre échange « Paneuromed » réunissant l'Europe et les pays de la Méditerranée sera un facteur de stabilisation déterminant face à la

concurrence asiatique. L'innovation et la création doivent être au coeur de la stratégie développée et de la réflexion sur les enjeux industriels de demain. Seuls la différenciation des produits et des services offerts et le renforcement de la valeur matérielle ou immatérielle des biens permettront aux industriels européens de se démarquer durablement des pays à faible coûts salariaux. La France propose notamment dans ce domaine un dispositif fiscal européen de soutien à la création, la mise en place de formations répondant à l'émergence de nouveaux métiers, et la mise en place de labels environnementaux et éthiques. Enfin, afin d'accompagner la Commission européenne dans sa réflexion, une mission stratégique a été constituée en France sous l'égide du ministère chargé de l'industrie. Elle est composée de chefs d'entreprise, d'experts, et de représentants des syndicats de salariés. Cette mission devra rendre ses propositions pour améliorer la compétitivité du textile français avant juillet 2004. Concernant la taxe professionnelle, conformément aux déclarations du Président de la République du 6 janvier 2004, le Gouvernement a engagé une réflexion visant à en réformer les modalités. Le Premier ministre a installé le 26 février 2004 une commission chargée d'émettre des propositions en vue de remplacer la taxe professionnelle par un dispositif plus juste et plus efficace économiquement, dans le respect des nouvelles dispositions constitutionnelles relatives à l'autonomie financière des collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26305

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 juin 2004

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7770

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4493